

Nombre de membres  
en exercice :  
15

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Membres présents :  
10

-----

Membres excusés  
avec procuration  
2

Séance du jeudi 20 juin 2024  
Salon du Lion de l'Hôtel de Ville de Rixheim  
(le vingt juin de l'an deux mille vingt-quatre)

Membres excusés  
2

sous la présidence de Madame Valérie MEYER, Vice-Présidente

Membre absent  
1

**Présents : 10**

Mme Valérie MEYER, M. Christophe EHRET, Mme Josiane FORÊT, M. Mathieu GARÉ, M. Gilbert GOEPFERT, Mme Maryse LOUIS, Mme Catherine MATHIEU-BECHT, Mme Dominique SCHNEIDER, M. Raphaël SPADARO, M. Eddie WAESELYNCK

**Excusés avec procuration : 2**

Mme Danielle GRUMET procuration à Mme Josiane FORÊT,  
M. Fernand THUET procuration à M. Christophe EHRET

**Excusées : 2**

Mme Rachel BAECHTEL,  
Mme Marie ADAM

**Absente : 1**

Mme Sylvie KUENEMANN

SOUS-PREFECTURE

02 JUL. 2024

DE MULHOUSE

**POINT SPÉCIFIQUE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**2. Bilan de l'utilisation de la délégation du Conseil d'Administration à la Présidente ou à la Vice-Présidente du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2024**

Il est fait référence à la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 4 février 2021 – Point 3 de l'ordre du jour, par laquelle la Présidente ou la Vice-Présidente ont obtenu délégation de l'assemblée à charge pour elles de rendre compte à chaque réunion du Conseil d'Administration des décisions prises en vertu de la délégation reçue.

Le paragraphe de l'article R.123-22 du Code de l'Action sociale et des Familles dispose que « le Président ou le Vice-Président doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue ».

Les décisions prises sont les suivantes :

CCAS de RIXHEIM  
Chiffre d'affaires des fournisseurs (du 01/01/2024 au 31/03/2024)

Fournisseurs	Réalisé
CAISSE INTERCOMM ASSURANCE DEPTS EST	519,00
EDF	78,56
RIXDIS 2 SAS LECLERC	1 199,77
SAS KELIANIE INTERMARCHE	1 670,27
	<b>3 467,60</b>

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

décide à l'unanimité :

- d'approuver les décisions prises par la Présidente ou la Vice-Présidente du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2024 pour un montant de 3 467,60 €.

Délibéré comme dessus,  
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 24 juin 2024

La Présidente :



Rachel BAECHTEL

SOUS-PREFECTURE  
n 2 JUIL. 2024  
DE MULHOUSE